PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 29 SEPTEMBRE 2020

PRÉSENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre - Président*

Mmes et Mrs Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, *Échevins*
Mmes et Mrs Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHORAIN, Philippe LABAR, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSÉ(E)(S) :

Mr Thomas BEAUJEAN

ABSENT(E)(S) :

Convoquée en date du 21 septembre 2020, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

Conseil communal du 29 septembre 2020

à 20h00

Salle B du Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

DIVERS

1. Schéma de tri sélectif - Déploiement sur le territoire de la Ville de Binche

- **PRESENTATION**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du schéma de tri sélectif qui sera déployé sur le territoire de la Ville de Binche.

Prise de connaissance

M. Devin cède la parole à M. Demoortel, Directeur général de l'Hygea, relativement à la présentation du nouveau schéma de tri sélectif.

M. Demoortel présente le schéma de tri sélectif au départ du « Power point » et via la projection de celui-ci.

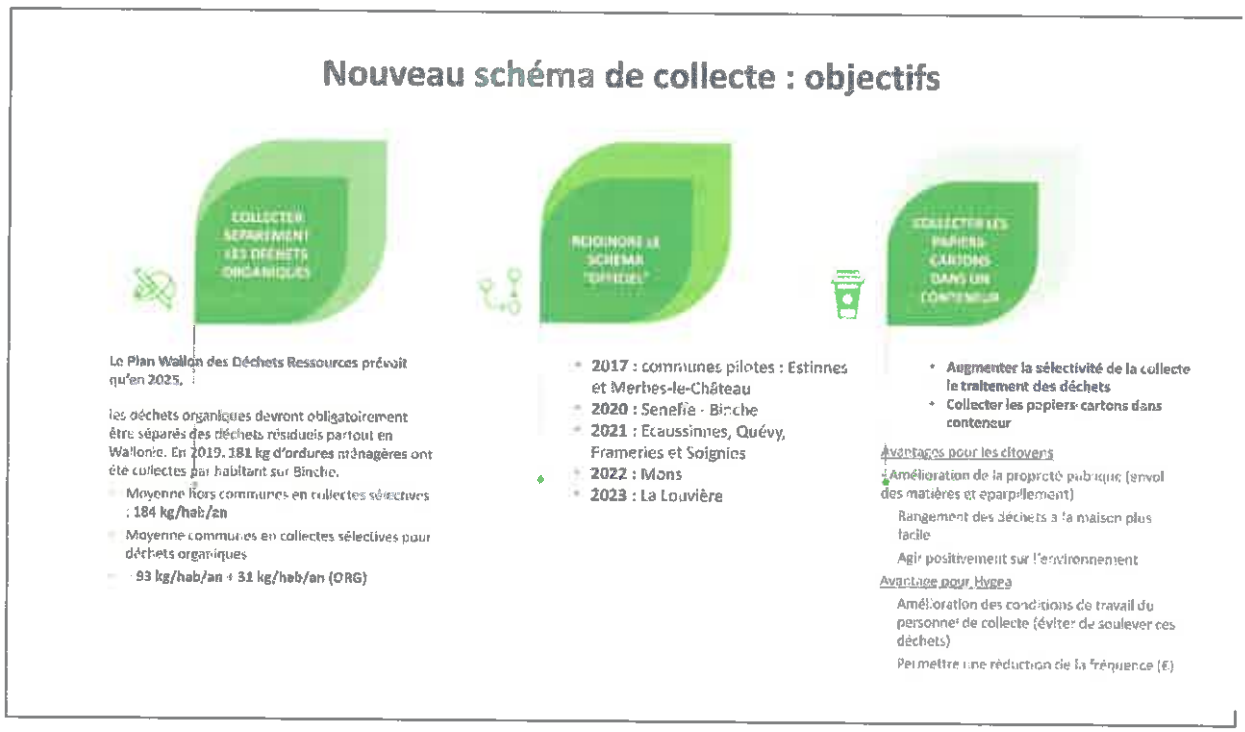

5 MODES DE COLLECTE

DECHETS ORGANIQUES (déchets alimentaires)

Collecte séparée des **déchets organiques** via un sac vert de 20 l **(collecte chaque semaine)**

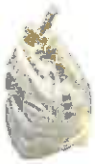

PAPIERS-CARTONS

Collecte des **papiers-cartons** via un conteneur de 240 ou 140 L **(collecte toutes les 4 semaines). SAUF DEROGATIONS (rien ne change)**

DECHETS RESIDUELS

18 points d'apports volontaires pour les **déchets résiduels** répartis dans la commune. Ils seront accessibles de 22h à 7h avec un badge d'ouverture payant.

*18 : sur base de la décision de 1 PAV/2000 hab

SAC VERT 20 L | SAC MOKA 25 ou 50 L | CONTENEUR 140 L ou 240 L | SAC BLEU | 18 PAV

20 sacs de 20L
7€ Soit 0,35€/sac

DECHETS RESIDUELS

Collecte des **déchets résiduels** via un nouveau sac moka de 25 ou 50 L **(collecte tous les 15 jours)**

20 sacs de 25L
10,80€ Soit 0,54€/sac
10 sacs de 50L
10€ Soit 1€/sac

PMC

Collecte des **PMC** via un sac bleu tous les 15 jours **(pas de changement)**

1 badge de 20 ouvertures
10,80€ Soit 0,54€/ouverture

Quand aura lieu ma collecte ?

- Ce nouveau système de collecte en porte-à-porte sera potentiellement mis en **place à partir du 27 novembre 2020**
- Commune scindée en **2 zones de collecte (Binche 1 :** Bray, Buvrinnes, Épinois, Leval et Ressaix* *Excepté la chaussée Brunehault reprise en zone 2 (Péronnes), **Binche 2** : Péronnes et Waudrez)

Matières collectées	Jour de collecte	Sem 1	Sem 2	Sem 3	Sem 4
Organiques : 1x/semaine	Vendredi (zone 1)	X	X	X	X
	Vendredi (zone 2)	X	X	X	X
Résiduels : 1x toutes les 2 semaines	Vendredi (zone 1)		X		X
	Vendredi (zone 2)		X		X
PMC : 1x toutes les 3 semaines	Vendredi (zones 1 et 2)		X		X
Papiers cartons : 1x toutes les 4 semaines (1x tous les 2 conteneur)	Vendredi (zone 1) en conteneur		X		
	Vendredi (zone 2) en conteneur				X
	[illegible]		X		X

La collecte en porte-à-porte : bonnes pratiques

1 HORAIRES

Départ des collecteurs à 5h30, sortez vos déchets la veille à partir de 18h00 ou le jour de la collecte avant 5h30 (4h30 en cas de fortes chaleurs).

2 LA COLLECTE PENDANT LES TRAVAUX

En cas de travaux, contactez votre administration communale.

3 DECHETS ORGANIQUES

Le sac vert de déchets organiques peut être placé dans un contenant de hauteur identique à celle du sac **SANS COUVERCLE.**

4 VISIBILITE & ACCESSIBILITE

Faites en sorte que vos déchets soient **bien visibles et accessibles.** Ils doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage.**

HYGEA

Notre contrôle qualité

- Un contrôle qualité est effectué régulièrement par Hygea pour tous les types de déchets collectés en porte-à-porte.
- En cas de **contenu non-conforme** le contrôleur vous informera du résultat par un **autocollant de refus.**
- Triez à nouveau vos déchets et présentez-les à la prochaine collecte.

HYGEA

Le conteneur papiers-cartons

Disponible : Conteneur non pesé, sans suivi du poids et du nombre de levées.

•Livré à votre domicile sans coût supplémentaire entre le 29 octobre et le 13 novembre 2020. ***Présence non-requise lors de la livraison***

•Affecté à une habitation, pas aux personnes. Peut être mutualisé entre plusieurs habitations.

•Pas de facture spécifique.

•Par défaut, conteneur de 240 litres (contenance recommandée) > possibilité d'obtenir un conteneur de 140 l. (1er changement gratuit) en avertissant Hygea avant le 23 octobre 2020 via le n° gratuit 0800 11799.

•Les 2 modèles de conteneurs proposés sont exposés du 1er octobre au 27 novembre 2020

•**Accueil du Centre administratif et du service Travaux** (du lundi au jeudi, de 7h45 à 12h et de 12h30 à 16h30. Le vendredi, de 7h45 à 12h)

•**Recypark de Péronnes** (du mardi au samedi de 9h à 17h)

HYGEA

Zone de dérogation

Pour la zone de dérogation au schéma de base : Rien ne change !
La collecte des papiers-cartons continue à se faire en vrac, toutes les 2 semaines.
Zone de dérogation

M. Piret interpelle sur ce dossier en indiquant que la majorité de la population Binchoise est consciente de l'enjeu environnemental qui consiste dans le tri sélectif. Néanmoins, il relaie une question qu'il entend circuler auprès de la population et qui concerne la destination des déchets ramassés par l'Hygea. Est-ce que ces déchets sont séparés dans les flux PMC/CARTON, une fois ramassés ? Est-ce qu'ils sont ensuite rassemblés après leur ramassage ? Quelle est la destination donnée au flux des déchets ramassés par l'Hygea ? Et enfin, quel est le recyclage effectif qui en est effectué ?

M. Ferrari pose 2 questions par rapport au nouveau schéma de tri sélectif. La première concerne une demande d'explication sur les raisons pour lesquelles des poubelles à puce, avec une pesée des poubelles du ménage, ne sont pas mises en place dans le cadre de ce schéma. Et deuxièmement, si la réponse à la première question n'est pas positive, c'est-à-dire si la mise à disposition de poubelles à puce n'est pas réalisable, il demande alors pourquoi le nouveau schéma de collecte prévoit néanmoins le ramassage en sacs. N'est-il pas possible d'effectuer celui-ci via des conteneurs mis à disposition, hors cartons, et qui permettraient dès lors de ne pas utiliser de sacs en plastique?

M. Demoortel relativement à la destination des déchets et concernant la question de M. Piret, indique que des reportages font état d'envoi de flux de déchets ramassés dans les pays de l'Europe de l'Ouest, vers le Sud-Est Asiatique et notamment en Malaisie. Il présente une cartographie de la destination des flux de déchets qui sont collectés par l'Hygea. Il indique que les papiers et les cartons sont déposés chez un prestataire qui les emporte vers une filière de recyclage et de transformation en Belgique. Les PMC entrent en Centre, à Valodec, qui sépare le flux en 7 parties qui sont mises en balles pour le recyclage et la réutilisation. M. Demoortel précise que l'Hygea est un opérateur de ramassage et de tri des déchets et non un transformateur des déchets. Dès lors, après avoir ramassé et trié les flux de déchets, l'Hygea en collaboration avec des partenaires, transforme ces flux de déchets dans des entreprises de valorisation. Les déchets organiques sont valorisés via la production d'électricité (Méthane) et le digestat est vendu dans une destination agricole. Les déchets résiduels sont valorisés via une transformation énergétique, ceux-ci étant incinérés dans un four près de Tournai. Il apparaît donc que les déchets ramassés et collectés par l'Hygea sont triés (plus précisément par Hygea) et ne sont pas mélangés. Ils font l'objet d'un tri plus précis. Ils sont ensuite envoyés en filière de transformation et de valorisation auprès de partenaires identifiés et sélectionnés par l'Hygea. M. Demoortel indique être assez serein sur la destination des flux et donc sur l'utilité du tri sollicité de la part des citoyens.

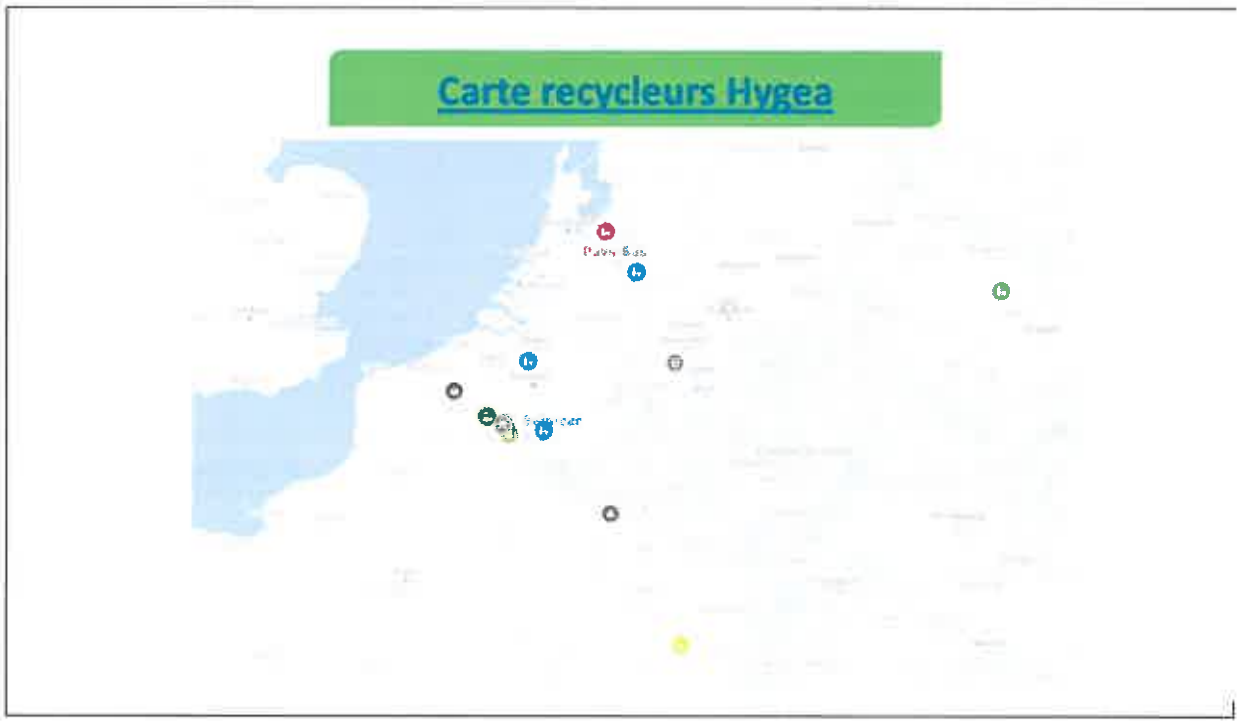

M. Demoortel, sur la question de M. Ferrari, indique que la poubelle à puce est la solution la plus vertueuse en termes d'attribution de déchet à une personne et dont ce déchet est issu, puisque en effet, chaque déchet est associé à un ménage qui assume le coût lié à la gestion de son déchet. Néanmoins, en matière de gestion de cette solution, cela représente des contraintes opérationnelles et financières : la solution des poubelles à puce est plus couteuse. Le Conseil d'Administration de l'Hygea a demandé d'être respectueux du plan wallon des déchets mais néanmoins de maîtriser le coût relatif à la collecte de ces déchets. M. Demoortel précise que les choix posés dans le cadre du schéma de tri sélectif, ici présenté, n'entraverait en rien le déploiement d'un système de poubelles à puce dans le futur, dès lors qu'un souhait serait émis de déployer un tel système. Les investissements ne seraient pas perdus. Il indique qu'il n'y a pas de décision à ce stade et notamment en raison des surcoûts d'une telle méthode de ramassage. Pour la seconde question de M. Ferrari relative au ramassage des déchets en sacs et non en conteneurs, M. Demoortel indique que cette solution via un ramassage en conteneurs, n'est pas privilégiée dès lors que ce type de ramassage est plus lent et plus couteux que le ramassage en sacs. Par conséquent et pour compenser le ramassage d'un flux de déchets supplémentaires, à savoir les déchets organiques, il a été décidé de limiter la fréquence du ramassage sur les autres flux de déchets et d'opérer via le ramassage de sacs plutôt que des conteneurs, afin de maintenir une cadence et ainsi en maîtriser le coût.

M. Urbain, concernant les points d'apports volontaires (PAV) qui vont être déployés au nombre de 18 sur le territoire communal, demande quelle est l'analyse de l'Hygea et de la Ville de Binche relativement aux incivilités qui se produisent généralement aux pieds de tels sites de ramassage de déchets.

M. Demoortel indique que la réflexion qui est proposée ici, consiste au placement des PAV, en juxtaposition des bulles à verres de sorte que l'on ne multiplie pas les endroits susceptibles de dépôts sauvages mais qu'ils soient rassemblés sur des mêmes sites afin d'en faciliter la gestion. Il espère par ailleurs que le contrôle social et l'attitude générale des gens, puissent permettre de lever ce type d'obstacle dans le futur. Il poursuit en indiquant que la ville de Binche a un rôle à jouer et notamment à titre de prévention et de répression via ses équipes d'agents constatateurs.

M. Piret souhaite que les services communaux puissent eux aussi trier leurs déchets et qu'un tel ramassage sélectif soit mis en œuvre au sein des écoles. Il demande, à l'avenir, à ce que les poubelles publiques puissent également être déployées avec un tri sélectif, de sorte que chacun puisse participer à la dynamique lancée dans le cadre de ce tri sélectif.

M. Devin indique être attentif à ces remarques et souligne, en ce sens, qu'un budget 2021 permettra de déployer le tri sélectif au sein des bâtiments de l'Administration et conformément à la volonté du Collège telle qu'elle a été relayée auprès de l'Administration. Une même démarche est sollicitée par le Collège dans les écoles communales et il indique que cela est particulièrement important dès lors que le tri dans les écoles permettra d'améliorer la conscientisation et l'éducation de la population à l'enjeu environnemental. Ce premier pas éducatif doit être posé. En ce qui concerne les poubelles publiques, une analyse sur la faisabilité est également sollicitée de l'Administration.

JURIDIQUE

2. RGP - Règlement relatif à la collecte des déchets ménagers - Nouveau schéma de tri sélectif - Modification

- **DECISION**

Dans le cadre du nouveau schéma de collecte de déchets ménagers, le Conseil communal est invité à modifier le règlement complémentaire au Règlement général de police du 16 décembre 2014 relatif à la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets ménagers.

Accord à l'unanimité

3. ZHC - Sécurité des établissements recevant du public - Règlements

- **ABROGATION ET ADOPTION**

Le Conseil communal est invité à abroger l'ordonnance de police du 19 décembre 2012 relative à la sécurité des immeubles, locaux et lieux où peuvent se réunir de nombreuses personnes ainsi que le règlement communal relatif aux cafés, restaurants, salles de réunion dont la surface accessible au public est inférieure à 50m² et à adopter le nouveau règlement communal relatif à la sécurité des établissements recevant du public.

Accord à l'unanimité

4. Ecole Roland Pouillart à Waudrez - Convention d'occupation à titre précaire de deux locaux supplémentaires

- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 17 août 2020 qui approuve la convention d'occupation à titre précaire de deux locaux supplémentaires pour l'école Roland Pouillart, rue Clerfayt 33 à Waudrez.

M. Devin cède la parole à M. Van Houter relativement à la situation de fréquentation des écoles communales en ce début d'année.

M. Van Houter indique qu'il y a une augmentation des chiffres d'inscription dans tous les établissements et la création d'emplois à la suite d'un recomptage, ce qui est une première en 20 ans. Il indique par ailleurs, et à titre de satisfaction, que malgré le contexte difficile du COVID, il constate un taux de présence des collaborateurs, de presque 100%.

Accord à l'unanimité

FINANCES

5. Notification de l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2019

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 23 juin 2020, par laquelle le Conseil communal vote les comptes annuels de l'exercice 2019, a été approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville, le 17 août 2020.

Prise de connaissance

6. Notification de l'approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2020

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 23 juin 2020 par laquelle le Conseil communal vote les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2020, est approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Prise de connaissance

7. Notification de la situation de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2020

- **NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2020 en date du 30 juin 2020. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 10.196.168,16€.

Notification

REGIE FONCIERE

8. Notification de l'approbation des comptes 2019

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que le compte 2019 de la Régie Foncière Communale est approuvé par le Service Public de Wallonie en date du 04 août 2020, tel qu'arrêté par le Conseil Communal en date du 23 juin 2020.

Prise de connaissance

9. Notification de l'approbation de la Modification budgétaire n° 1 - Exercice 2020

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2020 de la Régie Foncière Communale est approuvée, telle qu'arrêtée par le Conseil communal en date du 23 juin 2020.

Prise de connaissance

10. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière pour le premier trimestre 2020

- **NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le deuxième trimestre 2020, en date du 30 juin 2020. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 1.252.696,71 € (un million deux cent cinquante-deux mille six cent nonante six euros et septante et un cents).

Notification

11. Etang de pêche à Estinnes-au-Mont sis rue des Trieux - Principe de vente

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord de principe sur la vente de gré à gré du site de l'Etang de pêche sis rue des Trieux à Estinnes-au-Mont.

Accord à l'unanimité

12. Bien situé à la rue de la Triperie 5/1 à Binche - Relogement du concierge du MICM (Musée International du Carnaval et du Masque à Binche)

- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 29 juin 2020, à savoir :

- mettre à disposition le bien sis rue de la Triperie 5/1 à Binche moyennant un loyer s'élevant à 624,21 €;
- choisir le contrat de bail de résidence principale avec charges communes.

Accord à l'unanimité

13. Aliénation de la parcelle de terrain sise Chemin des Holifosses à Bray cadastrée section A n° 124A P0000 - Approbation du projet d'acte

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte de vente établi pour la parcelle sise Chemin des Holifosses à Bray cadastrée section A n° 124A P0000, d'une contenance de 37a et pour un montant s'élevant à 145.000 €.

M. Devin indique que cette parcelle de terrain avait été achetée lors de la mandature précédente pour un montant de 90.000 EUR. L'objectif était d'y développer, ainsi que sur une parcelle adjacente, une infrastructure de type footballistique. Considérant la fusion des clubs de foot, une telle infrastructure ne sera pas déployée sur ce site et il est donc proposé de vendre ce terrain via l'approbation d'un projet d'acte, pour un montant s'élevant à 145.000 EUR.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

14. Notification de l'approbation du règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés 2020 et de la délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du COVID19 approuvés par le Conseil communal du 23 juin 2020

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que les délibérations du 23 juin 2020 par lesquelles le Conseil communal vote le règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés se rapportant à l'exercice 2020 et la délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du COVID19, sont approuvées par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Prise de connaissance

RENOVATION URBAINE

15. Rénovation urbaine - Rapport intermédiaire

- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal en date du 17 juillet 2020, à savoir :
- prise de connaissance du rapport intermédiaire 2015-2020 des opérations de Rénovation urbaine;
- prise de connaissance de l'état d'avancement des fiches-projets 2015-2020 telles que décrites dans les tableaux "Fiches projets R.U. activées - Mars 2015/Mars 2020 & Etat d'avancement des fiches projets 2015-2020";
- prise de connaissance des modifications de l'ordre des priorités des fiches projets 2015-2020 initiales reprises dans le tableau des "Nouvelles priorités 2020-2030".

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

16. Aménagement d'une zone d'immersion temporaire - Ruisseau Bonne Espérance - Menu Bois - Waudrez

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **Adaptation des documents suite à l'entrée en vigueur du décret Walterre**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Aménagement d'une zone d'immersion temporaire- Ruisseau Bonne Espérance - Menu Bois – Waudrez », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1680/1741, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet "Aménagement d'une zone d'immersion temporaire - Ruisseau Bonne Espérance - Menu Bois - Waudrez", établis par l'auteur de projet, ARCEA SPRL, Chaussée de Binche, 30 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 122.407,34 € hors TVA ou 148.112,88 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 481/733-60/2018 (N° de projet 20180023) ;
- transmettre le marché au pouvoir subsidiant SPW DAFOR pour demande de subside.

Accord à l'unanimité

17. Travaux d'aménagement d'une zone de rétention - Rue de Lobbes à Waudrez

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Travaux d'aménagement d'une zone de rétention – Rue de Lobbes à Waudrez », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf 1742 et le montant estimé du marché "Travaux d'aménagement d'une zone de rétention – rue de Lobbes à Waudrez", établis par l'auteur de projet, ARCEA SPRL, Chaussée de Binche, 30 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 54.559,25 € hors TVA ou 66.016,69 €, 21% TVA comprise ;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ;
- financer cette dépense avec le crédit à inscrire à la modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2020 ;
- transmettre le marché au pouvoir subsidiant SPW DAFOR pour demande de subside.

Accord à l'unanimité

18. Remplacement des chaudières 2020

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Remplacement des chaudières 2020", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf 1740 et le montant estimé du marché "Remplacement des chaudières 2020". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 87.823,11 € hors TVA ou 100.000,00 €, TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 104/724-60 (n° de projet 20200034).

Accord à l'unanimité

19. Rénovation des sanitaires maternels de l'école communale Cité Jardin Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Rénovation des sanitaires maternels de l'école communale Cité Jardin Binche", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1745 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Rénovation des sanitaires maternels de l' école communale Cité Jardin Binche" comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 47.122,25 € hors TVA ou 49.949,59 €, 6% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 721/723-52 (n° de projet 20201006).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

20. Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2020 - Répétition de services similaires

- **Approbation des conditions**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2020 - Répétition de services similaires », le Conseil communal est invité à :
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1715 et le montant estimé du marché ayant pour objet " Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2020 - Répétition de services similaires ". Le montant est estimé à 680.000,00 € TVAC;
- lancer la procédure visant l'attribution du marché répétitif "Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2020 - Répétitions de services similaires" comme prévu dans le cahier des charges N° 1518,
- financer ces dépenses avec les crédits inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2020, articles xxx/211-01 et qui seront inscrits les années suivantes.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

21. Déclassement d'un véhicule de marque Nissan Alteon immatriculé VLK.246

- **DECISION**

Dans le cadre du déclassement d'un véhicule, le Conseil communal est invité à :
- procéder au déclassement du véhicule Nissan Alteon immatriculé VLK.246, numéro de châssis V WANBFTKO 22520692/54, première mise en circulation 04/07/2002, portant le numéro de compte particulier comptable 053220000000048 ;
- charger le Collège communal d'exécuter la décision du Conseil communal.

Accord à l'unanimité

22. Concession d'exploitation d'un appareil automatique de photographie d'identité et d'un monnayeur - Approbation du principe de concession et des conditions du cahier des charges

- **Approbation du principe et des conditions**

- **DECISION**

Dans le cadre de la « Concession d'exploitation d'un appareil automatique de photographie d'identité et d'un monnayeur », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe de concession de services;
- approuver le cahier des charges réf 1739 ci-annexé relatif aux conditions, à la durée et le montant estimé de la « Concession d'exploitation d'un appareil automatique de photographie d'identité et d'un monnayeur »;
Le montant estimé annuel de la recette s'élève à 2.000€ TVA comprise, soit un montant total pour 4 ans de 8.000€ TVA comprise;
- percevoir la redevance de cette concession par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2020 à l'article 104/161-48 et des exercices suivants.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Alexandre ROMBAUT

FABRIQUES D'EGLISES

23. Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2020 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2020, votée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes en séance du 17 juillet 2020, réformée comme suit :
- Recettes : 13.154,34 € ;
- Dépenses : 13.154,34 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal versé par la Ville de Binche pour l'année 2020 augmente de 554,34 € et s'élève à 7.985,86 €.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Alexandre ROMBAUT

24. Approbation du budget de l'exercice 2021 de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2021, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray en séance du 13 août 2020, réformé comme suit :
- Recettes : 10.586,66 € ;
- Dépenses : 10.586,66 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2021 s'élève à 6.326,27 €.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Alexandre ROMBAUT

25. Approbation du compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies

- **APPROBATION**

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 13 août 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2019, réformé comme suit :
- Recettes : 68.389,93 €;
- Dépenses : 24.882,92 €;
- Excédent : 43.507,01 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2019 s'élève à 28.322,67 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2019.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Alexandre ROMBAUT

26. Approbation du compte 2019 de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine à Epinois après réformation

- **APPROBATION**

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine à Epinois a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2019, réformé comme suit :
- Recettes : 12.124,71 € ;
- Dépenses : 4.728,84 € ;
- Excédent : 7.395,87 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2019 s'élève à 1.307,85 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2019.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Alexandre ROMBAUT

27. Approbation du compte 2019 de la fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche après réformation

- **APPROBATION**

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2019, réformé comme suit :
- Recettes : 37.101,38 € ;
- Dépenses : 30.998,40 € ;
- Excédent : 6.102,98 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2019 s'élève à 32.605,28 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2019.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Alexandre ROMBAUT

28. Approbation du budget 2021 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 13 août 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint- Pierre à Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2021, réformé comme suit :
- Recettes : 54.317,27 € ;
- Dépenses : 54.317,27 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2021 s'élève à 28.594,55€.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Alexandre ROMBAUT

29. Approbation du budget 2021 de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2021, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix en séance du 25 août 2020, réformé comme suit :
- Recettes : 34.934,68 € ;
- Dépenses : 34.934,68 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2021 s'élève à 28.009,66 €.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Alexandre ROMBAUT

30. Approbation du compte 2019 de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche après réformation

- **APPROBATION**

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église du Sacré Cœur de Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2019, réformé comme suit :
- Recettes : 37.019,06 € ;
- Dépenses : 48.161,95 € ;
- Excédent : - 11.142,89 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2019 s'élève à 22.005,45 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2019.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Alexandre ROMBAUT

31. Approbation du budget 2021 de la fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2021, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez en séance du 25 août 2020, réformé comme suit :
- Recettes : 7.117,60 € ;
- Dépenses : 7.117,60 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2021 s'élève à 4.252,46 €.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Alexandre ROMBAUT

32. Approbation du budget 2021 de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2021, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche en séance du 25 août 2020, réformé comme suit :
- Recettes : 22.871,07 € ;
- Dépenses : 22.871,07 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2021 s'élève à 20.118,23 €.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Alexandre ROMBAUT

PERSONNEL

33. Personnel ouvrier - Emploi de Brigadier-Chef niveau C2 - Déclaration de vacance d'emploi - Appel aux candidats par promotion

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi de Brigadier-Chef C2 vacant au cadre et à décider de lancer un appel aux candidats par promotion.

Accord à l'unanimité

34. Personnel ouvrier - Emploi de Brigadier niveau C (Provenant du niveau D ouvrier) - Déclaration de vacance d'emploi - Appel aux candidats par promotion

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à déclarer cinq emplois de Brigadier C1 vacants au cadre et à décider de lancer un appel aux candidats par promotion.

Accord à l'unanimité

35. Personnel employé - Emploi Chef de service administratif C3 - Déclaration de vacance d'emploi - Appel aux candidats par promotion

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi de Chef de service administratif C3 vacant au cadre et à décider de lancer un appel aux candidats par promotion.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

36. Enseignement primaire/maternel/artistique à horaire réduit - Année scolaire 2019/2020 - Échelles barémiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles appliquées pour la rémunération du personnel enseignant désigné à charge des deniers communaux

- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 17 juillet 2020, point n°19, par laquelle il décide de prendre connaissance de l'avis favorable de la Commission Paritaire Locale de la Ville de Binche, en sa séance du 30 juin 2020, concernant le développement des échelles barémiques et à soumettre la présente délibération à la tutelle pour approbation.

Accord à l'unanimité

37. Enseignement fondamental - Appel aux candidats à une fonction de Directeur(trice) temporaire de plus de 15 semaines dans un emploi non vacant - Choix de la procédure d'appel

- **DÉCISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter l'appel aux candidats à un poste de Directeur/trice temporaire dans un emploi non vacant pour une durée supérieure à 15 semaines pour palier au départ en mission d'un an renouvelable de la directrice de l'école fondamentale Binche 3.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

38. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2020/2021 - Calcul des dotations de périodes de cours pour l'année scolaire 2020/2021

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la dotation de périodes de cours de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs et de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation pour l'année scolaire 2020/2021.

Accord à l'unanimité

39. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2020/2021 - Calcul des emplois de surveillants-éducateurs subventionnables pour l'année scolaire 2020/2021 - 36 périodes par semaine

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la dotation de 36 périodes par semaine pour les emplois de surveillants-éducateurs subventionnables au sein de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation et de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs de la Ville de Binche, pour l'année scolaire 2020/2021.

Accord à l'unanimité

40. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2019/2020 - Prise de connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin d'année du 26 juin 2020

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin d'année du 26 juin 2020 de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche.

Prise de connaissance

41. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2020/2021 – Calendrier des vacances/des congés et des jours de classe

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des vacances, des congés et des jours de classe de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche pour l'année scolaire 2020/2021.

Accord à l'unanimité

ACCUEIL TEMPS LIBRES

42. Plaine de jeux 2020 - Octroi d'une provision de trésorerie à la Coordinatrice de la plaine de jeux pour la gestion journalière du 6 au 24 juillet 2020

- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal en sa séance du 29 juin 2020, point n°55, par laquelle il décide d'octroyer une provision de trésorerie à la Coordinatrice de la plaine de jeux pour la gestion journalière du 6 au 24 juillet 2020.

Accord à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

43. Créashop-Plus - Convention de partenariat et règlement de l'appel à projets - Approbation de la convention de partenariat et arrêt du règlement de l'appel à projets

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la convention de partenariat entre la Wallonie et la Ville de Binche dans le cadre du projet Créashop-Plus et à arrêter le règlement de l'appel à projets à destination des candidats porteurs de projets commerciaux.

M. Ferrari indique que le dossier est intéressant mais qu'il est dommage que ce projet soit limité dans son déploiement au seul cœur de Binche et dans certaines rues alors que celui-ci aurait également été le bienvenu au sein des entités.

M. Piret précise que ce projet lui semble plus intéressant et plus pertinent que certains outils qu'il qualifie de « gadgets » et qui ont été déployés jusqu'à présent afin de soutenir le commerce (Ex : Le Web Observatoire du Commerce). Il indique qu'il est important que des gens de métier soient intégrés au sein du jury afin que celui-ci ne soit pas composé de personnes qui ne connaissent pas le métier de commerçant et les commerces qui seront candidats à cette mesure. Enfin, il termine en indiquant que c'est une bonne chose que Binche ait été sélectionné dans ce dispositif. Il est important que celui-ci bénéficie à des commerces de qualité et non pas à des commerces déjà existants en nombre et qui n'apporteraient rien au centre-ville, comme des sandwicheries ou des friteries.

Mme Leroy indique que l'objectif de la Wallonie est de dynamiser les centres-villes. Il convenait, dès lors, dans le cadre des candidatures de déterminer une centralité à titre de périmètre éligible au projet. C'était une exigence de la Wallonie afin de pouvoir présenter un dossier éligible. Elle précise également que la prime ne sera pas une prime à l'installation mais bien une prime à l'aménagement des cellules commerciales sélectionnées. Concernant le jury, il est bien prévu qu'une personne de métier soit présente au sein du jury. Par rapport à la qualité des commerces, Mme Leroy indique que la volonté est de soutenir l'installation de commerces innovants et inexistants. Ces 2 critères sont repris dans le projet Créashop.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

44. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à la rue de la Fraternité n° 10 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, rue de la Fraternité n° 10.

Accord à l'unanimité

45. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à la rue du vieux Sourdiau n° 33 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, rue du vieux Sourdiau n° 33.

Accord à l'unanimité

46. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à la rue de Buvrinnes n° 52 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, rue de Buvrinnes n° 52.

Accord à l'unanimité

47. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à l'Avenue de Burlet le long de l'habitation n°13 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, Avenue de Burlet, le long de l'habitation n°13.

Accord à l'unanimité

48. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Leval à la rue Salvador Allende n° 52 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval, rue Salvador Allende n° 52.

Accord à l'unanimité

49. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à l' Avenue Marie-José n° 54 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, avenue Marie-José n° 54.

Accord à l'unanimité

50. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Waudrez à la rue de Merbes n° 307 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Waudrez, rue de Merbes n° 307.

Accord à l'unanimité

51. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Bray à la rue Feuillet n° 27 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Bray, rue Feuillet n° 27.

Accord à l'unanimité

52. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à la rue de Buvrinnes n° 62 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, rue de Buvrinnes n° 62.

Accord à l'unanimité

53. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Leval-Trahegnies à la rue Clément Brédas le long de l'habitation n° 54 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies, rue Clément Brédas, le long de l'habitation n°54

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

54. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2020

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 23 juin 2020.

Accord à l'unanimité sans remarques

Divers :

M. Ferrari demande quel est le suivi apporté par la Ville de Binche concernant l'appel à projets en Wallonie cyclable.

M. Devin répond que 2 mails ont été reçus, de la part du Gracq et de Wallonie 365, relativement à une demande auprès de la Ville pour une consultation, afin d'être intégrés dans la réflexion et permettant ainsi d'instruire le dossier. Il précise que ce dossier est bien à l'instruction.

M. Ferrari demande s'il est bien prévu d'impliquer ces associations à la réflexion.

M. Devin répond que c'est bien la volonté de la Ville.

M. Piret constate que les gels hydro alcooliques qui sont mis à disposition des Conseillers communaux et cela depuis 3 séances, sont des gels fournis par des fournisseurs non locaux, tandis que la Ville de Binche a pu bénéficier, au plus fort de la crise, d'une fourniture en gel gratuite en provenance d'une entreprise locale. Il demande que l'enjeu de consommation locale et de fournitures auprès de commerçants locaux, puissent être intégré dans la philosophie des commandes effectuées par la Ville de Binche.

M. Devin indique que l'entreprise fournisseuse des gels a été sélectionnée selon une méthodologie respectueuse de la législation. Il explique vouloir être attentif à un approvisionnement local lorsque celui-ci est possible et donc il répond à M. Piret que tout la vigilance sera donnée à la suite de son interpellation.

Accord à l'unanimité

*

La séance publique est levée.

Séance du Conseil du 29 septembre 2020 à 20h

Points à huis clos

N°	Point	Service
1	Personnel auxiliaire professionnelle statutaire - Démission - Mise à la retraite	Pers.
2	Personnel employé statutaire - Démission - Mise à la retraite	Pers.
3	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification de la demande de congé pour mission au CECP d'un instituteur primaire à titre définitif du 01 septembre 2020 au 31 août 2021	Ens.
4	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants du 29 janvier au 5 février 2020 / du 3 au 5 février 2020 / du 6 au 7 février 2020 / du 11 au 21 février 2020 / du 3 au 13 mars 2020 / du 4 au 30 juin 2020	Ens.
5	Enseignement maternel - Année scolaire 2020-2021 - Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 13 périodes par semaine du 1er au 30 septembre 2020	Ens.
6	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2020/2021- Demande de congé pour une interruption complète de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire à raison de 24 périodes par semaine du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 - Deuxième demande	Ens.
7	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Démission à raison de 2/24èmes périodes par semaine à dater du 31 août 2020 d'une institutrice primaire à titre définitif sous réserve de l'agrégation de sa nomination dans le réseau libre	Ens.
8	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Périodes supplémentaires COVID - Ratification du congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médicosociaux d'une institutrice primaire à titre définitif, à raison de 12 périodes par semaine, à partir du 1er septembre 2020	Ens.
9	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification du congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médicosociaux d'une institutrice maternelle à titre définitif à raison de 4 périodes par semaine à partir du 1er septembre 2020 et jusqu'au plus tard le 30 juin 2021	Ens.
10	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification du congé pour exercer	Ens.

	provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médicosociaux d'une institutrice maternelle et maîtresse de psychomotricité à titre définitif à raison d'une période par semaine d'institutrice maternelle à partir du 1er septembre 2020	
11	Enseignement primaire - Année scolaire 2020/2021- Désignation d'une institutrice à titre temporaire du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 dans un contrat APE à raison de 24 périodes par semaine dans l'école communale Binche III (implantation de la rue Clerfayt)	Ens.
12	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification du congé pour mission d'une institutrice primaire à titre définitif du 1er septembre 2020 au 31 août 2021	Ens.
13	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification de la demande de congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle d'une institutrice maternelle à titre définitif à raison de 13 périodes par semaine du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021- 4ème demande	Ens.
14	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification du congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médicosociaux d'une institutrice primaire à titre définitif à raison de maximum 24 périodes par semaine du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
15	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification du congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médicosociaux d'un instituteur primaire à titre définitif à raison de 2 périodes par semaine du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
16	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Renouvellement de l'accord sur le congé pour mission de la directrice de l'école Binche 3 (FASE 1496) détachée en tant que coordinatrice pédagogique au sein du centre administratif	Ens.
17	Enseignement fondamental - Année scolaire 202/2021- Service enseignement - Renouvellement de l'engagement d'un coordinateur pédagogique du 1er septembre 2020 au 31 août 2021	Ens.
18	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2019/2020 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une puéricultrice à titre définitif	Ens.
19	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2019/2020 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un maître de philosophie et citoyenneté à titre définitif	Ens.
20	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 et 2021/2022 - Congé pour mission - Renouvellement - Détachement pédagogique d'un instituteur primaire à titre définitif du 12 novembre 2020	Ens.

	au 11 novembre 2022	
21	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
22	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
23	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
24	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Désignation d'un agent APE en qualité d'assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
25	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Désignation d'un agent APE en qualité d'assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
26	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Désignation d'un agent APE en qualité d'assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
27	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
28	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
29	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
30	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Désignation d'un agent APE en qualité d'assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
31	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Désignation d'un agent APE en qualité d'assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.

32	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Désignation d'un agent APE en qualité d'assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
33	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
34	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2019/2020 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un maître de psychomotricité à titre définitif et temporaire	Ens.
35	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Désignation d'un agent APE en qualité d'assistante à une institutrice maternelle du 01 septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
36	Enseignement Artistique à horaire réduit - Année scolaire 2020/2021 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Personnel - Ratification de la désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire à raison de 9 heures par semaine et à partir du 1er septembre 2020 et à charge ville	Ens.
37	Enseignement Artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Interruption partielle réversible de la carrière professionnelle après 55 ans d'un professeur de guitare à titre définitif, du 1er septembre 2020 au 31 août 2021	Ens.
38	Enseignement Artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2020/2021 - Ratification de la désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire à raison de 6 périodes par semaine à partir du 1er septembre 2020 et à charge des deniers communaux	Ens.
39	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2020/2021 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Personnel - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire - Professeur d'accordéon à titre définitif à raison de 2 périodes par semaine du 1er septembre 2020 au 31 août 2021	Ens.
40	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2019/2020 - Académie des Beaux-Arts - Evaluation des candidats directeurs - Commission d'évaluation en vue de la désignation d'un directeur à titre stagiaire - Ratification de la désignation des membres de la Commission	Ens.
41	Enseignement artistique à horaire réduire - Direction de l'Académie des Beaux-Arts - Appel à candidatures - Ratification de la désignation du candidat stagiaire	Ens.
42	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des	Ens.

	Beaux-Arts - Année scolaire 2019/2020 - Démission des fonctions en qualité de professeur de piano et claviers à titre définitif de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation à raison de 24 périodes par semaine et ce à dater du 30 juin 2020	
43	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Ratification du Congé de circonstances et de convenance personnelle pour l'accomplissement d'un stage d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre définitif et à titre temporaire à raison de 18 périodes par semaine du 1er septembre 2020 au 31 août 2021	Ens.
44	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2020/2021 - Désignation des professeurs à titre temporaire et fixation des prestations subventionnées des membres du personnel nommés à titre définitifs à partir du 1er septembre 2020	Ens.
45	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2020/2021 - Horaire du personnel non chargé de cours à partir du 1er septembre 2020	Ens.
46	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2020/2021 - Grilles-horaires du personnel chargé des cours à partir du 1er septembre 2020	Ens.
47	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2020/2021 - Réaffectation à titre définitif d'un professeur de formation pluridisciplinaire à partir du 1er septembre 2020 à raison de 2 périodes par semaine	Ens.